

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à garantir l'emprunt de CHF 5'380'000 nécessaire à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP – Haute école de travail social et de la santé – Lausanne) pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie en date du 7 février 2014 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8 à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes les députées Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Fabienne Despot, Delphine Probst-Haessig ainsi que de MM. les députés François Brélaz, Michel Collet, François Debluë, Hugues Gander, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Jacques Nicolet, Nicolas Rochat Fernandez et Christian Kunze (président – rapporteur).

Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC) était présente ainsi que Mme Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur, Mme Paola Richard-De Paolis, directrice de l'EESP et M. Alexandre Dobjanschi, responsable de l'unité financière à la DGES qui représentaient l'administration.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. PRESENTATION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DFJC explique que la nouvelle loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, s'applique à six hautes écoles dans le Canton de Vaud, dont trois sont des établissements de droit public (HESAV, ECAL et HEIG-VD¹) et les trois autres (HEdS, EESP et HEMU²) sont organisées sous forme de fondations privées subventionnées. Pour financer leurs investissements ces dernières écoles doivent chercher des fonds elles-mêmes et l'Etat vient garantir leurs emprunts afin qu'elles obtiennent des conditions plus favorables.

La création d'un nouvel auditoire et l'assainissement énergétique d'un bâtiment s'avèrent nécessaires à l'EESP pour augmenter sa capacité d'enseignement et répondre à l'intérêt des jeunes pour ses formations.

La Conseillère d'Etat ajoute que l'adaptation des locaux aux besoins de l'école permettra d'économiser des charges d'exploitation. En effet, l'EESP qui est en pleine expansion, se voit contrainte de réguler les entrées faute de place pour former suffisamment d'étudiants. Le nouvel auditoire permettra d'enseigner à une cohorte plus importante donc de réaliser des économies.

¹ Haute école de Santé Vaud (HESAV), Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL), Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD)

² Haute école de la santé La Source (HEdS La Source), Haute école de travail social et de la santé (EESP), Haute école de Musique Vaud Valais Fribourg (HEMU)

3. EXAMEN DE L'EMPD (POINT PAR POINT)

(la numérotation des points ci-dessous correspond à celle de l'EMPD)

1.2.5 Etat des infrastructures

Un commissaire trouve élevé le droit de superficie annuel de CHF 106'000.- demandé par la Ville de Lausanne pour la parcelle du bâtiment « C », alors que l'EESP bénéficie d'un droit de superficie gratuit pour les parcelles des bâtiments « A » et « B ». Ceci est dû au contexte historique, les modalités de droit distinct permanent (DDP) ont changé entre l'institution du premier droit de superficie gratuit en 1972 et le second onéreux en 1992. La Ville de Lausanne indexe la location à l'indice des prix à la consommation (IPC), qui est ainsi passée de CHF 103'000.- à CHF 106'000.-.

Toutefois, l'achat du bâtiment « C » par l'EESP pour CHF 1 million, grâce à un prêt du Canton de Vaud de 60% du montant, fut une opportunité unique pour l'école d'y aménager des bureaux, des salles de séance et même des locaux pour la recherche.

3.1 Travaux envisagés

Le nouvel auditoire remplacera deux ateliers situés au bas de l'immeuble, le long de la rue des Abeilles. Cette construction permettra de garder d'autres ateliers utilisés par les travailleurs sociaux, mais également par les ergothérapeutes qui sont aussi formés dans les bâtiments de l'EESP.

L'EESP va rationaliser l'utilisation des ateliers en disposant par exemple du matériel sur des chariots plutôt que sur les parois, ceci afin d'accroître la polyvalence des locaux. De plus, la disponibilité d'un auditorium moderne permettra d'accueillir des manifestations extérieures et d'encaisser des locations. La directrice mentionne que les ergothérapeutes devraient quitter l'EESP vers 2018-2020, en fonction de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement de l'HESAV sur un seul site à La Bourdonnette.

La rénovation du bâtiment « B » devient relativement urgente à cause de sérieux problèmes d'isolation thermique et phonique inhérents à un bâtiment de type CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation scolaire) avec des parois amovibles. De plus, comme l'étanchéité et l'isolation de la terrasse doivent être entièrement refaites, il apparaît rationnel d'effectuer l'ensemble des travaux en parallèle.

3.1.2 Description et déroulement des travaux

Le nouvel auditoire sera utilisé au quotidien pour les cours en grands groupes, pour des volées qui comptent entre 190 et 200 étudiants. Il est confirmé que l'auditorium répond à un besoin journalier pour la formation à l'EESP. Depuis 2002 et l'émergence des HES de niveau tertiaire, les méthodes d'enseignement ont fortement évolué, passant de cours dans des petites classes qui comprenaient 26 étudiants au maximum, à des enseignements de type académique (cours généraux) et des classes beaucoup plus nombreuses.

La cheffe du DFJC explique que l'école loue aussi ses salles pour des congrès, par exemple à des associations professionnelles qui organisent des colloques scientifiques liés au domaine enseigné à l'EESP. Le nouvel auditoire permettra également d'accueillir les cérémonies de remise de diplômes au sein de l'école. L'école entretient une tradition d'ouverture et de collaboration avec des hautes écoles ou des institutions de recherche en Suisse et à l'étranger. Dans ce cadre, l'EESP conduit des projets internationaux dont découlent la tenue de séminaires ou de conférences. Actuellement l'ensemble du parc immobilier (auditoires) des hautes écoles sur Lausanne est à saturation complète ; les bâtiments sont utilisés à leur pleine capacité.

En plus d'une formation initiale, l'EESP offre un programme de formations continues très intéressantes et reconnues dans toute la Suisse romande. La nouvelle infrastructure répond aussi à cette forte demande, y compris pour des cours propédeutiques interfilières.

Il est prévu que l'auditoire soit modulable en deux espaces d'environ 100 places chacun et qu'il comprenne : une partie surélevée en gradins, un équipement audiovisuel moderne et des cabines de

traduction. L'EESP doit respecter les séquences du projet et demander la garantie d'emprunt au début du processus, avant le concours d'architecture et/ou l'appel d'offres.

Comme décrit dans l'EMPD, les éléments de mobilité et de fonctionnalité feront partie du cahier des charges. L'EESP en tant que fondation privée, reconnue d'utilité publique et subventionnée par l'Etat de Vaud, est soumise intégralement à la loi sur les marchés publics.

4.1 Estimation du coût des travaux projetés

Sur la question de savoir si l'EESP ne devrait pas demander un crédit avant de présenter un tableau d'analyse du coût des travaux il est expliqué qu'une école de droit public suivrait effectivement l'étape du crédit d'étude, puis celle de l'EMPD pour le crédit de réalisation. Par contre, une fondation de droit privé, telle l'EESP, passe par une demande de garantie d'emprunt qui lui permettra ensuite de financer son projet.

4.2 Planification du projet

Tenant compte de la mise à jour du planning des travaux, un commissaire demande si leur fin ne va pas coïncider avec le départ de la filière d'ergothérapie. En lien avec la réalisation du Campus santé (Centre coordonné de Compétences Cliniques C4 et regroupement HESAV), on évalue plutôt le transfert des ergothérapeutes à l'horizon 2021.

La planification sera mise à jour dès l'adoption de cet EMPD et l'appel d'offres ensuite lancé pour les deux projets. Afin de répondre aux besoins de l'EESP et selon le nouveau planning, le futur auditoire devrait être terminé pour la rentrée 2017. Quant à l'assainissement du bâtiment, dont la planification doit tenir compte de la présence des étudiants, le dernier délai de réalisation est fixé à 2018.

5.1.3 Impact sur les comptes d'exploitation de l'école

A la demande d'un commissaire quant à la couverture des coûts par les produits induits, de même que l'impact de l'amortissement et des charges d'intérêts sur les charges d'exploitation de l'école, il est répondu que les intérêts, les amortissements, mais aussi les charges supplémentaires de fonctionnement et d'enseignement, seront entièrement couverts par les recettes générées grâce à l'inscription d'une quarantaine d'étudiants supplémentaires.

L'EESP s'engage, par cette demande au Conseil d'Etat, à respecter le montant garanti de CHF 5'380'000.-. En effet, pour une fondation privée la caution est fixée d'avance en fonction de l'estimation des coûts.

6 Mode de conduite du projet

Pour la conduite du projet l'EESP s'adjoindra les compétences techniques d'un BAMO (Bureau d'assistance au maître d'ouvrage). Même si elle confie les aspects techniques et le suivi de coordination à un bureau de spécialistes, l'EESP veut garder le contrôle sur les travaux, ce qu'elle avait déjà fait il y a douze ans, lors de la construction du bâtiment « A ».

7.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

L'économie annuelle de CHF 24'000.- sur la consommation de chauffage reste bien faible en relation avec l'investissement prévu de CHF 3'200'000.- mais on signale que toute l'enveloppe du bâtiment est en très mauvais état, une isolation thermique quasi inexistante engendre des températures en dessous de 14°C dans certaines classes.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La planification fait apparaître que le début des procédures (sélection du BAMO, devis, adjudication, etc) est prévu en juin 2014. Les travaux proprement dits devraient se dérouler de 2016 à 2017.

5. CONCLUSIONS

La commission relève que les travaux sur l'enveloppe du bâtiment sont indispensables en regard des standards actuels. La création d'un auditoire doit permettre à l'EESP d'améliorer ses infrastructures qui sont indispensables pour une HES.

6. VOTE DE LA COMMISSION SUR L'EMPD

L'article 1 est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Chavornay, le 20 février 2014.

Le rapporteur :
(Signé) *Christian Kunze*